SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE JEAN TREMOULET (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jean Trémoulet par la société Rosabâtiment IDF – 11 bis rue Rochebrune – 93100 Montreuil, agissant pour le compte de la SCCV Fablet Ivry Coopimmo – 55 avenue Carnot – 94200 Ivry-sur-Seine (**construction d'un immeuble au n°54**),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Jean Trémoulet** à compter du **3 avril 2023** à **8 heures** jusqu'au **4 avril 2023** à **18 heures :**

- **Rue barrée** sur le tronçon compris **entre les rues Robespierre et Jean Bonnefoix :**
  - **Les déviations** se feront :
    - dans un sens par les rues Jean Trémoulet, Jean Baptiste Renoult et Robespierre
    - de l'autre sens par la rue Robespierre, l'avenue Georges Gosnat, les rues Marat et Jean Bonnefoix,
  - **Mise en impasse depuis la rue Jean Bonnefoix** pour les riverains uniquement **avec limitation de vitesse à 30km/h (pour rappel),**
- **Neutralisation du trottoir** au droit du n°54 **:** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et gérés par hommes trafic.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :
- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Rosabâtiment IDF – 11 bis rue Rochebrune – 94500 Champigny-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 MAR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 31 MAR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon